

85.014

## Militärische Bauten und Landerwerb Ouvrages militaires et acquisitions de terrain

*Fortsetzung – Suite*

Siehe Seite 2065 hiervoor – Voir page 2065 ci-devant

**Loretan:** Die freisinnig-demokratische Fraktion empfiehlt Eintreten auf die Baubotschaft 1985 und Zustimmung zu den Anträgen des Bundesrates und der Militärkommission. Die diesjährige Baubotschaft enthält keine problematischen Einzelobjekte, die zu grösseren Diskussionen innerhalb der Kommission oder in der Öffentlichkeit Anlass gegeben hätten, wie das zum Beispiel bei der Baubotschaft 1984 im Zusammenhang mit den Einstellhallen für Rad- und Raupenfahrzeuge in Elgg der Fall war. Dennoch sind im Hinblick auf künftige Baubotschaften einige kritische Anmerkungen anzubringen.

Die Botschaft des Bundesrates weist darauf hin, dass bei der Verwirklichung des Ausbauschlusses 1984 bis 1987 gemäss Armeeleitbild das Hauptgewicht auf der Einleitung der Beschaffung der Panzer 87 Leopard und eines Lenkwaffenpanzerjägers für die Stufe Infanterieregiment liegt. Die Baukredite konnten deshalb gegenüber den vorhergehenden beiden Legislaturperioden nicht erhöht werden. Sie blieben auf dem Betrag von 1,3 Milliarden Franken für vier Jahre stehen. Demgemäss ist der prozentuale Anteil der Baukredite im Verhältnis zu den gesamten militärischen Investitionen rückläufig. Er sank von rund 25 Prozent in der Periode 1976 bis 1979 auf 15 Prozent in der laufenden Legislatur. Der Bundesrat selber weist darauf hin, dass, soll die militärische Landesverteidigung in ihrer Gesamtheit nicht geschwächt werden, weitere Kürzungen nicht zu verantworten seien; dies gilt unserer Ansicht nach vor allem für die Kampfbauten.

Besonders kritisch zu vermerken ist in diesem Zusammenhang folgende Tatsache: Der Anteil der Geländeverstärkungsbauten ist dauernd rückläufig. So fällt er in der Baubotschaft 1985 erneut von 23 Prozent in der Baubotschaft 1984 auf nunmehr 17 Prozent vom Gesamtbetrag der Botschaft. Diese Tendenz ist gefährlich, denn der Bedarf an Geländeverstärkungen ist noch lange nicht gedeckt. Wenn wir dem im Konzept der militärischen Landesverteidigung und im Auftrag an die Armee verankerten Grundsatz «Kampf ab Landesgrenze» in unseren Vorbereitungen den gebührenden Platz einräumen wollen, so müssen wir gerade bei den Geländeverstärkungen in Zukunft mehr tun. Dieses Anliegen wurde von Kollege Schüle in der Militärkommission insbesondere für den Raum Ostschweiz vehement vorgetragen.

Bei den eigentlichen militärischen Bauten im Gesamtbetrag von rund 237 Millionen Franken nehmen die Bauten für die Logistik mit rund 86 Millionen Franken die Spitzenposition ein. Das sind rund 36 Prozent. Ohne nun auf Beispiele eingehen zu wollen, bin ich überzeugt, dass gerade im Bereich der Logistik noch einfacher gebaut werden könnte. Im Ständerat wurde der Ausbaustandard als verantwortbar, jedoch keineswegs als «spartanisch» bezeichnet. Die hier noch einzusparenden Beträge – ich rede für die Zukunft – liessen sich für das zentrale Anliegen der Kampf- und Führungsbauten, insbesondere für die Geländeverstärkungen, fruchtbar machen. Die freisinnig-demokratische Fraktion ist der Meinung, dass diesen Überlegungen für die nächsten Baubotschaften unbedingt eine erhöhte Priorität zukommen muss.

Gestatten Sie mir noch einige persönliche Bemerkungen zum Thema Armee und Landschaftsschutz. Wie Sie wissen, kommen wir hier in Konfliktzonen, die heikel sind. Der Bundesrat streicht auf Seite 4 seiner Botschaft heraus, dass

und wie die Armee vermehrt Rücksicht auf die Erfordernisse des Umweltschutzes, inbegriffen des Landschaftsschutzes, nimmt. In der Baubotschaft 1985 sind dafür 23,7 Millionen oder rund zehn Prozent des Verpflichtungskredites für militärische Bauten und Anlagen eingestellt. Weiter wird in der Botschaft dargelegt, dass den Belangen des Umwelt-, Natur- und Heimat- sowie des Landschaftsschutzes soweit möglich schon bei der Festlegung der Standorte und bei der Projektvorbereitung Rechnung getragen werde. Diese Aussagen und diese Absichten sind zu begrüßen und zu verdanken; denn wir alle wissen um die Konfliktzonen zum Beispiel zwischen militärischer Landesverteidigung einerseits und der Erhaltung und Schonung von Landschaften andererseits. Um hier zu beidseits befriedigenden Lösungen zu kommen, gilt es unter Berücksichtigung der gesetzlichen Regelungen immer wieder, einen mittleren Weg zu finden. Dass dabei die Anliegen der Landwirtschaft, des Tourismus, des Natur- und Heimatschutzes sowie die Anliegen des Lärmschutzes der von militärischen Anlagen und Übungen betroffenen Bevölkerung mit einzubeziehen sind, versteht sich von selbst.

Die Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz beabsichtigt, im kommenden Jahr ein Hauptaugenmerk auf diese Probleme zu richten. Sie wird unter anderem ihre Jahrestagung dem Konfliktbereich Armee und Landschaftsschutz widmen. Damit kann auf diesem Teilgebiet der in jüngsten Publikationen erhobenen Forderung nachgekommen werden, die Beziehungen zwischen Sicherheitspolitik und Umweltpolitik unseres Landes zu vertiefen und auf diese Weise zu einem Umweltschutz- und Landschaftsschutzkonzept der Armee zu kommen. Es ist kein Geheimnis, dass dort, wo die Armee Gelände für ihre Bedürfnisse belegt, wenigstens extreme touristische Entwicklungen und Superserschliessungen unterbleiben, ja unterbleiben müssen. Die Armee kann also durchaus ein wichtiges Element von Landschaftserhaltung und Landschaftspflege darstellen. Es gibt gute Beispiele für die fruchtbare Zusammenarbeit zwischen Militär und Tourismus unter Schonung der Landschaft, also für die gelungene Optimierung der Anliegen dieser häufig im Streit liegenden Bereiche. Ich erwähne die Region Schwarzwasser, auf deren Schiess- und Übungsplätzen jedes Jahr mehrere tausend Wehrmänner rund 50 000 Diensttage absolvieren. Im Gantrischgebiet wird an 96 Tagen, im Sensegraben an 108 Tagen im Jahr geschossen. Das braucht Toleranz zwischen Bewohnern, Militär und Touristen. Man hat hier offenbar vorbildliche Lösungen getroffen, die sich bewähren. Man hat gemerkt, dass Wehrmänner nach dem Wiederholungskurs gerne als Touristen in die Region zurückkehren, mitsamt ihren Familien und Freunden, weil sie eben Freude an dem schönen Gebiet bekommen haben.

Sie haben vielleicht von einem Projekt im Val Cristallina für einen Versuchsschiessplatz zum Testen von Munition und neuen Waffen gelesen. Das Val Cristallina am Lukmanier liegt teilweise in einem BLN-Gebiet, das heisst in einem Gebiet, das sich im Inventar der zu erhaltenden Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung befindet. Ich habe mich heute beim zuständigen Beamten des EMD erkundigt und erfahren, dass dieser Versuchsschiessplatz mit der Baubotschaft 1986 beantragt werden soll. Ich habe mich aufgrund von Dokumenten überzeugen können, dass praktisch keine Präjudizierungen für den parlamentarischen Beschluss getroffen worden sind. Ich bin der Meinung – und empfehle dies dem neuen Präsidenten der Militärkommission unseres Rates, Herrn Kollege Ogi –, dass unsere Kommission einen Augenschein nimmt, damit wir in der Kommission den Kompromiss zwischen den Anforderungen der Armee und den Anliegen der Landschaftserhaltung abwägen und verarbeiten können, sofern er überhaupt möglich ist. Dazu kann ich mich heute natürlich nicht äussern. Es ist ja jetzt auch noch nicht der Zeitpunkt dazu. Ich möchte dieses Thema einfach der Aufmerksamkeit von Bundesrat, Verwaltung und Militärkommission empfohlen haben. Ich komme nun zu einem negativen Beispiel punkto Einwirkungen der Armee auf Landschaften, zum Fall von Militär-

strassen mit Hartbelag, die unerwünschte zivile Sekundärfolgen zeitigen, indem beispielsweise der ganze motorisierte Wochenendtouristenstrom über diese Militärstrassen in Gegenden geschleust wird, in denen vorher ein ruhiges Wandergebiet anzutreffen war. Ich erwähne in diesem Zusammenhang das Gebiet Muscherenschlund im Hinterland der Region Schwarzsee/Plaffeien. In solchen Fällen ist Vorsicht am Platz; man kann sich fragen, ob der Verzicht auf eine Erschliessung mit Strassen nicht die bessere Lösung gewesen wäre. Warum soll man denn nicht die übende Truppe mit ihrem Material und ihrer Munition mit den nächsten zu beschaffenden Transporthelikoptern einfliegen? Man kann die Verschiebung in das Übungs- und Schiessgelände aber auch mit einem Marschtraining verbinden und so auf Strassen mit diesen unerwünschten Nebenfolgen verzichten.

Mehr Einfachheit bei den Hochbauten, Einfachheit in der Dimensionierung, Ausstattung und Erschliessung käme auch der Landschaft zugute. Die Einpassung in das vorgegebene Landschaftsbild ist nicht nur ein Anliegen des Landschaftsschutzes, sondern auch des Heimatschutzes. In diesem Zusammenhang wurde im Ständerat am Baustil eines Dienstgebäudes auf dem Schiess- und Übungsplatz Hintere Au im Kanton Appenzell Ausserrhoden zu Recht Kritik geübt.

Abschliessend danke ich dem EMD dafür, dass es in Zukunft, soll man der Baubotschaft 1985 Glauben schenken, noch mehr Bereitschaft zeigen will, den Anliegen des Landschafts- und Umweltschutzes im Grundsätzlichen, aber auch in den Detailprojektierungen und bei der Ausführung Beachtung zu schenken. Dies dürfte ihm auch nicht allzu schwer fallen; denn auf militärischem Gebiet ist ja Tarnung und Einfügung ins Gelände eine gewichtige taktische und gefechts-technische Maxime.

Abschliessend bitte ich Sie nochmals im Namen der FdP-Fraktion, auf die Vorlage einzutreten und ihr zuzustimmen.

**Präsident:** Die Fraktionen der Liberalen und der Nationalen Aktion lassen mitteilen, dass sie der Vorlage zustimmen.

**Mme Deneys:** Le programme 1985 des constructions et des acquisitions de terrain n'a pas suscité d'oppositions particulières et le groupe socialiste, ou du moins ce qu'il en reste, l'acceptera en principe.

Je limiterai donc mon propos à trois remarques générales: Premièrement, le message mentionne les efforts considérables entrepris au titre de la protection de l'environnement: protection des eaux et lutte contre le bruit à proximité de la place d'arme de Thoune, notamment, mesures qui absorbent presque le 10 pour cent du crédit demandé. Le Département militaire se veut manifestement, et ce n'est pas nouveau, «umweltfreundlich». C'est bien, mais les incendies de forêts provoqués ces derniers temps par l'armée indiquent que, sur le terrain, nous avons des gens qui sont ou stupides ou irresponsables. De tels faits ne doivent plus se reproduire car, comme on l'a relevé en début de semaine, ce ne sont pas des accidents. En tout cas, ils rendent dérisoires les efforts menés par ailleurs en faveur de la sauvegarde de l'environnement naturel. Comment voulez-vous convaincre les automobilistes incrédules de leur responsabilité à l'égard des forêts, quand l'armée donne un si mauvais exemple? La prévention des atteintes à l'environnement vaut mieux que tous les remèdes coûteux qu'il faut imaginer et mettre en oeuvre par la suite.

Deuxièmement, les aspects financiers de chaque programme de construction et d'acquisition de terrain échappent dans une large mesure à l'appréciation et au contrôle de la Commission des affaires militaires. L'impression prédomine en moi que les crédits initiaux ne sont pas toujours examinés avec suffisamment d'attention puisqu'il sera toujours possible de revenir, sans grands risques ensuite devant le Parlement, avec une demande de crédit additionnel. Le numéro 323: construction d'une fabrique de piles souterraines, quelles que soient les justifications apportées après coup, en est un exemple. Il faut ajouter ici 10 pour

cent à peu près du crédit initial à cause des difficultés rencontrées et de la nécessité de modifier le projet.

Troisièmement, la part relative des programmes de construction est plus faible actuellement que durant la période 1976-1979, indique le message.

Depuis six ans que je fais partie de la Commission des affaires militaires, j'entends dire que nous courons à la catastrophe, tantôt si nous n'augmentons pas les dépenses consacrées au programme d'armement, tantôt si nous n'améliorons pas de manière substantielle les moyens destinés au programme de construction.

A vrai dire, j'ai pu me convaincre que la Suisse regorge d'armes et de munitions et que le seul problème consiste à savoir où les entreposer; je constate avec amertume qu'il est infiniment plus aisé de consacrer 20 millions de francs à un dépôt de munition souterrain que de trouver 3 ou 4 millions pour améliorer le logement et la vie quotidienne des personnes âgées, par exemple.

Pourquoi ne pas marquer un temps de pause, observer une période de réflexion dans l'acquisition de munitions? Puisque c'est la saison des Pères Noël, Monsieur le Chef du département, j'ajoute un dernier vœu: je souhaite que les responsables de la défense renoncent à ce langage de guerre froide qu'ils ont si souvent tenu ces dernières années. Le confort, le rituel ou la grandiloquence du vocabulaire n'empêchent pas que la réalité suive son propre mouvement et le suréquipement militaire me paraît être de moins en moins la réponse adéquate aux problèmes de notre temps.

**M. Delamuraz,** conseiller fédéral: Je ferais trois remarques introductives avant d'aborder les interventions qui ont été faites dans le cadre de ce débat, il y a une semaine et ce soir, à propos de ce message sur les constructions.

Première remarque: le Conseil fédéral, dans le message sur le programme d'armement 1985 et dans celui sur les constructions 1985 que nous discutons aujourd'hui, a respecté l'enveloppe financière qui lui est dévolue, consécutivement aux décisions que votre Parlement a prises il y a exactement une année, lorsqu'il s'est prononcé sur le programme d'armement 1984. Cela signifie clairement que les surcharges consécutives à ce programme d'armement seront compensées, en 1987, en 1988 et en 1989, respectivement par 200 millions, 200 millions et 100 millions, conformément aux engagements qui ont été pris et que j'ai rappelés ici lors de la dernière session.

Ma deuxième remarque consistera à rappeler aussi au Conseil national que notre armée consacre (heureusement!) la part la plus faible de son budget militaire aux frais d'entretien, aux frais courants, aux frais d'exploitation, comparativement aux autres pays. Cela signifie que nous pouvons consacrer aux dépenses essentielles, productives, actives, c'est-à-dire à l'équipement, à l'armement, à l'infrastructure, la part la plus considérable. En vous présentant ce programme de construction, nous pouvons confirmer cette réalité. Elle ne tient pas à une ingéniosité helvétique unique au monde, mais qui résulte pour l'essentiel, d'un fait: l'armée de milice, et son modeste «prix de revient».

La troisième remarque consiste à relever que, dans les quelque 333 millions dont il est question ce soir, 61 millions sont consacrés aux entreprises d'armement, autant de millions qui doivent être rentés par les usines et sur leur compte. Ensuite, 27 millions de crédits additionnels en programmes de construction qui s'étendent sur plusieurs années. Ce montant est faible, et cela me permet de rappeler ici à un certain nombre d'intervenants que 27 millions de crédit supplémentaire, alors que nous parlons ce soir de programmes de construction votés par votre conseil en 1978 déjà et les années suivantes, compte tenu de l'augmentation des prix, cela représente un total heureusement modéré. A ces 27 millions de crédits additionnels s'ajoutent 8 millions d'acquisitions de terrain. La part la plus importante de cette dépense, c'est-à-dire 238 millions de francs, est consacrée précisément aux tâches fondamentales et aux tâches prioritaires qui sont les nôtres en matière de construction: ouvrages pour le renforcement du terrain, pour la

conduite de l'armée, pour la logistique, trois types d'ouvrages qui participent très directement à notre préparation à la guerre. A cette liste s'ajoutent des crédits pour l'instruction que je vous prie de ne pas considérer comme superflus, luxueux ou légèrement inutiles. Les crédits pour les constructions destinées à l'instruction correspondent, moins directement peut-être mais de manière tout aussi fondamentale, à notre état de préparation à la guerre. Enfin – et je tiens à remercier le président de la commission ainsi que Madame le rapporteur de langue française qui l'ont souligné jeudi passé – il faut citer en outre des ouvrages, d'un nombre non négligeable, qui sont destinés à assurer la protection des eaux et, de manière plus générale, la protection de l'environnement.

Telles sont les trois caractéristiques essentielles de ce projet de constructions 1985, qui est modeste dans son ensemble mais permet de sauvegarder l'essentiel. En d'autres termes, si l'enveloppe financière dévolue au Département militaire dans le cadre de la politique financière de la Confédération n'est pas dépassée, les priorités, ce que nous avons à faire, non pas pour construire des bâtiments luxueux et des bâtiments administratifs mais bien pour nous préparer à la guerre, ont été respectées dans ce programme.

Lors de la première partie de notre débat, la semaine dernière, j'ai entendu avec un vif intérêt les questions posées par M. Oester à propos des constructions de parcs que nous entreprenons sur nos places d'armes, anciennes ou nouvelles. Ce Conseiller national a rattaché tous ces éléments au problème des accidents de notre armée, décidé qu'il est – à juste titre – à vouloir que nos militaires utilisent les transports publics de préférence à la voiture. Les statistiques que j'ai à présenter en réponse à la question de M. Oester ne sont peut-être pas irrésistiblement éloquentes mais elles nous confirment dans notre recherche opiniâtre de la transformation des conditions de transport de nos militaires. A cet égard, ce dont nous débattons ce soir ou un autre jour de la session de printemps, quant à l'utilisation du billet de chemin de fer à cinq francs, s'inscrit précisément dans la ligne qu'il a définie.

Monsieur le Conseiller national, en 1980 – pour prendre cette première année de référence – il y a eu dans notre pays 67 000 accidents de la circulation n'impliquant que des civils, et dans le même temps quelque 1 900 accidents impliquant aussi des militaires. Les accidents civils firent cette année-là 33 000 blessés civils et 220 blessés militaires. Les morts civils en 1980 se chiffraient à 1 246 et à 6 dans l'armée. Nous devons toutefois mettre en regard de ces six morts quatre soldats morts pendant leur congé militaire, alors même que le nombre de kilomètres parcourus et les risques de la circulation sont notoirement moindres que ce que nous vivons pendant la période de service militaire proprement dite.

En 1981, et j'abrège les statistiques, 7 morts dans les accidents militaires de la circulation et 7 morts de militaires en congé. En 1982, 3 morts dans les accidents militaires de la circulation et 5 morts de militaires en congé. En 1983, 7 morts dans les accidents militaires de la circulation et 8 morts de militaires en congé. L'année 1984 apparaît comme une année d'exception, sur le plan statistique tout au moins, avec 3 morts en tout dans les accidents militaires et zéro pour les accidents de militaires en congé. Dans son ensemble, nous considérons que votre remarque est justifiée et que tout ce que nous pourrions faire pour parvenir à la finalité que vous avez énoncée est convenable.

M. Humbel, conseiller national, a, jeudi dernier, attiré l'attention du Conseil national sur la construction d'un dépôt d'approvisionnement en carburants à Romont et s'est demandé quel serait le sort de Bulle dans cette perspective. Nous pouvons dire que, après la mise en service du nouveau dépôt à Romont, l'ancien dépôt de Bulle, considéré en toute objectivité comme totalement dépassé, devra être démoli, et je souhaite que M. le député de la Gruyère et de Fribourg réunis n'en conçoive pas un dépit définitif. Par la suppression du dépôt, la raison ayant présidé à la conclusion de la convention qui unit la Confédération suisse au chemin de

fer Bulle-Romont, exploité par les GFM, tombera. Si mon département envisageait de continuer d'utiliser ce terrain en gare de Bulle à d'autres fins, il y aurait lieu de conclure une nouvelle convention avec les Chemins de fer fribourgeois; ceux-ci, précisons-le, n'y étant tenus d'aucune manière.

Monsieur Loretan a insisté à juste titre sur cette préoccupation, qui doit demeurer essentielle en ce qui nous concerne, de consacrer non seulement aux infrastructures et à l'armement la meilleure part de notre budget militaire – et je vous ai dit tout à l'heure que c'était le cas – mais encore d'assurer, à l'intérieur de ce budget des infrastructures, des constructions et de l'armement, une part convenable aux ouvrages les plus directement nécessaires; ce sont, face à la menace à laquelle devons nous préparer, bien entendu les ouvrages de renforcement du terrain.

Nous avons pu constater dans le message des constructions de l'année 1984, Monsieur Loretan, que nous avons atteint la limite de ce que pouvait logiquement entreprendre en une année le service du génie et des fortifications. En 1985, nous sommes descendus un peu plus bas pour les raisons financières que je vous ai dites, mais nous n'abandonnons de loin pas le but que vous avez énoncé et qui est le nôtre, à savoir d'attribuer à ces travaux de renforcement du terrain la meilleure part dans notre budget des constructions. Cette année encore, bien que le montant soit légèrement diminué, nous parviendrons à nos fins.

De plus, je partage les réflexions qui ont été faites à propos de cette difficile coexistence des exigences militaires (accapement du terrain, utilisation du territoire, etc.) et de toutes les autres exigences – qui sont innombrables (civiles, touristiques, agricoles, industrielles, ludiques, etc.). Nous devons nous rendre compte que le match est devenu extrêmement serré. (Rothenthurm en est un bel exemple). En effet, le terrain constructible en Suisse s'est rétréci comme une peau de chagrin et les besoins de la formation et de l'instruction militaires exigent tout de même l'engagement à l'échelle réelle sur le terrain, même si nous utilisons de plus en plus – j'allais dire ces artifices, mais le mot est inexact – ces moyens que sont les simulateurs. Or, nous engageons des moyens beaucoup plus puissants qu'il y a vingt ans. Les portées de tir sont notamment beaucoup plus grandes. En conséquence, ces deux facteurs surgis simultanément rendent la situation, en particulier pour les nécessités militaires, plus complexe et plus difficile à régler qu'auparavant. J'apprécie ce que vous avez dit.

Paradoxalement, Mme Deneys a soulevé le même problème mais par une autre approche. Lorsqu'elle nous fait part de ses remarques en tant que membre de la Commission des affaires militaires du Conseil national qu'elle va d'ailleurs quitter, si je suis bien renseigné, pour la plus grande tristesse du chef du Département militaire fédéral (car je suis convaincu qu'elle a apporté par son esprit critique et par ses exigences un nombre remarquable de bonnes réflexions), j'aimerais lui dire que pour les raisons mêmes que je viens d'exposer à M. Lorétan l'exercice objectivement n'est pas facile. 13 millions de jours de service par année – je le disais ici même lundi passé à un député – et environ 425 000 soldats sur les 625 000 de notre armée accomplissant leur service créent inévitablement, même sans imprudences ou insuffisance de commandement, un certain nombre de litiges face à l'environnement, compte tenu des difficultés intrinsèques inhérentes à l'exercice.

Si les commandants de notre armée choisissait le confort et les pantoufles, se refugiaient dans la tranquillité de leur caserne et ne sortaient les militaires que par beau temps pour diminuer au maximum les risques, il est certain que les statistiques de fin d'année seraient, pour moi en particulier, beaucoup plus aimables à présenter! C'est parce qu'ils accomplissent leur devoir, la mission même qui nous est dévolue, qu'ils prennent un certain nombre de risques. Ce que je ne pourrais pas admettre chez eux, ce serait de prendre des risques à la légère et de commander à la légère. Pourtant, cela s'est produit. Nous ne pouvons pas plaider la perfection. Il y a eu – je l'ai dit ici même – des bavures, mais dans l'ensemble, permettez-moi de le dire – sans vouloir ici à

tout prix nous délivrer un certificat d'autosatisfaction – elles ont été minimales compte tenu de la quantité des prestations qu'il faut fournir. Toutefois, chacune d'entre elles prend une résonance considérable parce que c'est du service commandé et que tout accident dans ces circonstances a évidemment une signification plus importante que dans n'importe quelle activité civile. Pour nous, ce n'est d'ailleurs pas une raison de prendre des prescriptions supplémentaires. Aujourd'hui, un commandant d'unité est harassé, surchargé, harcelé de règlements. Les caisses de son bureau en sont pleines, de toutes sortes, de toutes espèces. Dans mon département, il se trouve toujours un esprit imaginaire pour me proposer de réglementer dans un domaine où l'on n'avait pas encore eu l'idée de le faire. Cela n'est pas heureux. Plutôt que de réglementer, il faut savoir apprécier, lorsque l'on commande. Il faut éviter de transformer l'armée en «nursérie», ce qui serait de la facilité – mais éviter aussi de l'engager au-delà des limites de sécurité et du respect d'autres activités. C'est là que se situe le véritable problème. Dans sa dernière remarque, Mme Deneys a parlé des conséquences financières qui peuvent découler de certaines insouciances. Sur ce terrain, par rapport à toutes autres armées et en fonction de toutes les comparaisons internationales que l'on est amené à faire, nous devons constater que nous parvenons à faire tourner cette armée de milice qui lève 10 pour cent de la population du pays (record européen) à des conditions matérielles favorables. Cependant, il est nécessaire pour un petit pays neutre qui veut véritablement se préserver des dangers essentiels, de prendre des mesures adéquates. Nous consacrons à l'ensemble de cette tâche – vous le savez – moins de 2 pour cent du produit national brut. Il n'y a que l'Autriche en Europe voire le Liechtenstein qui consacrent à cet effort, une proportion inférieure. Je crois que nous parvenons, tout bien considéré, compte tenu des exigences qu'impliquent notre situation solitaire, en dehors de toute alliance militaire de quelque ordre qu'elle soit, à l'efficacité, avec un minimum de moyens. Sans doute, chaque franc qui sera dépensé pour réparer partiellement un accident, sera un franc de trop, mais dans l'ensemble, et en continuant de combattre énergiquement en faveur de la rigueur, de la discipline, nous croyons pouvoir dire que le bilan, s'il n'est pas parfait, est malgré tout un bon bilan.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen  
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

*Detailberatung – Discussion par articles*

### **Titel und Ingress, Art. 1 bis 3**

*Antrag der Kommission*  
Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

### **Titre et préambule, art. 1 à 3**

*Proposition de la commission*  
Adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Angenommen – Adopté*

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes 96 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

85.016

## **Auslandschweizer. Militärdienst SuisSES domiciliés à l'étranger. Service militaire.**

Botschaft und Beschlussentwurf vom 17. April 1985 (BBI II, 92)  
Message et projet d'arrêté du 17 avril 1985 (FF II, 95)

Beschluss des Ständerates vom 16. September 1985  
Décision du Conseil des Etats du 16 septembre 1985

Herr **Reimann** unterbreitet im Namen der Militärkommission den folgenden schriftlichen Bericht:

Die heute gültige Regelung sieht vor, dass Auslandschweizer bei einer Teilmobilmachung nicht einzurücken haben, sofern sie sich im Ausland aufhalten. Bei einer allgemeinen Kriegsmobilmachung müssen die ins Ausland beurlaubten Militärdienstpflichtigen des Auszuges und der Landwehr, also Dienstpflichtige vom 20. bis zum 42. Altersjahr, einrücken, wobei der Bundesrat die Länder bestimmt, aus denen eingerückt werden muss.

Aus Gründen der Wehrgerechtigkeit ist es besser, die gleichen Altersgrenzen von 50/55 Jahren für die Wehrpflicht von Schweizern im Inland und im Ausland vorzusehen. Hingegen können Schweizer, die länger als drei Jahre im Ausland wohnen, als dort sesshaft betrachtet werden. Deshalb ist es sinnvoll, in diesen Fällen auf ein Aufgebot zu verzichten. Die Beschränkung der Einrückungspflicht auf drei Jahre vereinfacht das Militärkontrollwesen der schweizerischen Botschaften und Konsulate.

*Antrag der Kommission*  
Eintreten und Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

*Proposition de la commission*  
Entrer en matière et adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen  
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

*Detailberatung – Discussion par articles*

### **Titel und Ingress, Ziff. I und II Titre et préambule, ch. I et II**

*Angenommen – Adopté*

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes 92 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

## Militärische Bauten und Landerwerb

### Ouvrages militaires et acquisitions de terrain

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	85.014
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1985 - 15:00
Date	
Data	
Seite	2210-2213
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 955

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.